R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MAIRIE DE
Cubjac - Auvezère - Val d'Ans
Le bourg
24640 CUBJAC

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de CUBJAC-AUVEZERE-VAL-D'ANS

L'an **deux mil vingt et un, le quatorze juin**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune **de CUBJAC-AUVEZERE-VAL-D'ANS**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Michel RAYNAUD**.

Étaient présents : M. Michel RAYNAUD, Mlle Flore JOUSSEIN, M. Pascal ROUVERON, Mme Françoise LESPORT, M. Jean-Marie DECOSTER, M. David MONRIBOT, Mme Cécile GEORGES, Mme Laure BOUSQUET, Mme Nadine DELREZ, Mme Patricia MONBOUCHER, M. Thomas TRAVERSIER, M. Pierre SIMON, M. Gilbert BEYLOT, M. Jean-Pierre RAVIDAT, Mme Anne GREGOIRE.

Étaient absents excusés : M. Lionnel PAILLER, Mme Corinne GOURSOLLE.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Lionnel PAILLER en faveur de M. Pascal ROUVERON.

Secrétaire : Mlle Flore JOUSSEIN.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2021-036 : Approbation du PV de la séance du 21/05/2021

Monsieur le Maire donne lecture du PV de la séance du 21/05/21.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité

16 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2021-037 : Délibération portant sur la redevance d'occupation du domaine public pour orange

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,
Vu le code des Postes et des Communications téléphoniques, notamment son article L47,
Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,
Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.
Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécommunications.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- **d'appliquer** les tarifs maxima, prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir pour 2021 :

- 41.26€ par kilomètre et par artère en souterrain
- 55.02€ par kilomètre et par artère en aérien
- 27.51€ par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine)

- **de valoriser** chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

- **d'inscrire** annuellement cette recette au compte 70323.

- **de charger** Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un titre de recettes.

Pour = 16 Contre = 0 S'abstient = 0

16 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2021-038 : Délibération portant sur la redevance d'occupation du domaine public pour ENEDIS

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages des réseauxx publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956.
L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.
Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil Municipal :
- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1er janvier 2020.
- de fixer le montant de la redevance définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index du BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 36.59% applicable à la formule de calcul issu du décret précité.
Calcul de la redevance électricité :
pour les communes inférieure à 2000 habitants
RODP ELEC = 153 (somme forfaitaire) * 1.4029 = 215€

Le Conseil municipal aprés avoir ouï cet exposé :

- **adopte** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Pour = 16 Contre = 0 S'abstient = 0

16 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2021-039 : Délibération projet HERCULE (motion)

Depuis 1946, l'Entreprise intégrée EDF est le garant du Service Public d'électricité qui a un rôle central à jouer dans la mise en oeuvre du modèle français de transition énergétique.
Parce que l'énergie est un bien de première nécessité et au coeur du défi climatique et parce que le climat est avant tout une question de régulation et de service public, ce dernier doit justement être au coeur de la

potilique énergétique du pays.
Or le projet de réorganisation d'EDF baptisé " HERCULE" qui vise à séparer l'entreprise publique en deux entités d'ici 2022 est le démantèlement et la vente à la découpe de notre modèle énergétique français.

HERCULE a pour projet de créer d'un côté<, un EDF Bleu comprenant le nucléaire, les barrages hydroélectriques et le transport de l'électricité, et de l'autre, un EDF Vert partiellement privatisé et introduit en bourse à hauteur de 35% (ainsi son capital serait ouvert aux investisseurs extérieurs) comprenant Enédis, EDF Renouvelables, Dalkia, les activités Outre-mer...
En revanche, la branche "EDF Vert" serait partiellement privatisée et introduite en bourse à hauteur de 35%, ainsi son capital serait ouvert aux investisseurs extérieurs, ce qui serait catastrophique pour nos réseaux de distributions d'électricité.Or les réseaux sont des piliers du système énergétique français. Ils ont permis un accés équitable de tous à ce bien de première nécessité qu'est énergie sous ses différentes formes.

La valorisation d'EDFVert reposerait essentiellement sur celle d'Enédis, qui est assise sur le monopole dont il dispose aujourd'hui de par la loi avec les contrats de concession avec les Collectivités. Qui dit contrat de concession rappelle que les réseaux de distribution n'appartiennent pas à Enédis mais aux autorités concédantes (Communes ou Syndicats d'énergies).
Or ce schéma présente des risques majeurs pour EDF, nos inquiétudes portent sur la place d'Enédis dans EDF Vert et la structure du capital d'EDF Vert.

Comment sera assurée la gestion de nos réseaux de distribution, leur sécurisation, leur déploiement, leur réparation, si des objectifs de rentabilité sont donnés par les nouveaux actionnaires?
N'y aurait-il pas transfert de propriétés de nos réseaux au profit d' EDF VERT afin de revaloriser les actifs de cette nouvelle structure?

En effet, les Collectivités pourront décider de confier cette distribution à une entreprise privée qui appliquera , non seulement ses propres tarifs, mais qui ne desservira pas tous les Territoires de la même façon.

Le seul intérêt de ce projet est donc financier et non industriel : capter le cash issu de la distribution d'électricité sur la base du tarif fixé par la Commission de régulation de l'Energie (CRE) pour financer les activités de services.

Le projet HERCULE de démantèlement de l'entreprise intégrée EDF est néfaste pour nos réseaux de distribution pour notre Territoire et nos concitoyens.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal , à l'**UNANIMITE**

- **S'OPPOSE** au projet HERCULE qui prévoit le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS et demande au Gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégralité.

Pour : 16 Contre: 0 S'asbstient : 0

16 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2021-040 : Délibération concernant le loyer infirmier signature du nouveau bail

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le nouveau bail de location de la partie résertvée aux infirmiers du local cabinet médical situé.dans le bourg de Cubjac (cadastré A 601 et A 619) avec Mr CORCUFF Lionel et Mme ROBERT Stéphanie

Le bail est consenti pour un loyer de 300 € TTC.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- DECIDE de donner son accord pour la signature du bail à compter du 1er juillet 2021 pour le

cabinet des infirmiers sur la base d'un loyer de 300€ TTC.

- AUTORISE le Maire à signer ce bail et toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

16 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2021-041 : Délibération portant autorisation signature convention école la Marelle et refacturation des consommables

Mr le Maire explique que l'école Montessori La Marelle de St-Pantaly d'Ans, utilise des locaux communaux jusqu'à présent à titre gratuit, avec eau et électricité gratuits .

Mr le Maire demande autorisation de signer une convention avec l'école "La Marelle" pour la continuité de la mise à disposition des locaux à titre gratuit, mais en décidant d'un accord pour refacturer l'abonnement et la consommation d'eau et d'électricité. :
- Pour l'eau, une facture séparée est établie par AGUR, il suffira d'en reprendre le montant à chaque facturation d'AGUR.
- Pour l'électricité, il est décidé de refacturer un forfait à l'année de 500€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord pour signer la convention et décide de refacturer les consommables à l'école La Marelle.

Pour = 15 Contre = 0 S'abstient = 1

16 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2021-042 : Délibération portant modification statuts SIVOS Thenon

Vu la délibération n° 2021-13 du SIVOS de Thenon portant modification de ses statut, ci-jointe,

Mr le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur le sujet .

Aprés avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE la modification des statuts du SIVOS de Thenon pour le retrait de la Commune de LA DOUZE.

Pour = 15 Contre = 0 S'abstient = 1

16 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2021-043 : Délibération portant changement sens de circulation "la plaine"

Mr le Maire fait part du projet d' aménagement du lieu-dit "La Plaine": le sens de circulation va être modifié comme suit : (cf plan annexé à la présente)

La circulation s'effectuera en sens unique :

L'entrée s'effectuera au niveau de la rue Luc Hansler,

La sortie s'effectuera au niveau de la rue du Stade. ;

La signalisation appropriée sera mise en place ..

Le Conseil municipal aprés avoir délibéré :

- APPROUVE la modification du sens de circulation

- AUTORISE Mr le Maire à prendre l'arrêté de voirie correspondant.

Pour = 16 Contre : 0 S'abstient : 0

16 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses : adressage, élections, concert MNOP, marché SDE24

- F. LESPORT : Pour l'école privée La Marelle sur Saint Pantaly d'Ans, il va falloir prendre une délibération sur la mise en place ou non d'un loyer.
  A savoir, il s'agit d'une association dont les budgets sont restreints et après entretien avec le président de l'école la mise en place d'un loyer les conduirait à quitter les lieux. D'autres propositions d'installation leurs ont été faites sur les communes voisines.
  A ce jour, le paiement des consommables permet à la commune de ne pas perdre d'argent et d'assurer l'entretien des locaux. A noter, il pourrait y avoir besoin d'un logement sur la commune pour une nouvelle institutrice en cours de recrutement.
  Il sera nécessaire de se positionner sur le sujet prochainement.

- Suite à la mise en place expérimentale de l'aménagement du bourg de Cubjac, un cahier de doléances a été mis en place pour traitement des remarques et la recherche de solution pour satisfaire l'ensemble des administrés.
  Monsieur le Maire précise qu'il va se rendre au domicile de chaque personne ayant remontée des problématiques, à partir de la semaine prochaine, pour trouver une solution qui convienne à tous. Il souligne l'importance de faire respecter les interdictions de stationner car cela pose problème aux engins agricoles, aux transporteurs et tout véhicule lourd.
  Les gendarmes ont été prévenus pour faire respecter la circulation mise en place à titre expérimentale.
  Monsieur le Maire indique également qu'il y aura un rond-point au croisement de la route D5 pour monter vers Savignac-Les-Eglises car carrefour dangereux vu la vitesse des véhicules. Ce dispositif a été validé par le département et sera sans doute effectif fin 2022 -2023. Dans l'attente de cette mise en place il va falloir sécuriser la zone car la majorité des véhicules ne respectent pas la limitation de vitesse zone mais on ne peut pas mettre les ralentisseurs car ce n'est pas autorisé.
  JM DECOSTER : Il a commencé la lecture des remontées, 19 administrés se sont manifestés et certains ont demandé de réduire la vitesse à 30 km/h.
  Monsieur le Maire rappelle que ce nouvel aménagement est issu d'un rapport relatif à l'aménagement du bourg prévu par la communauté de communes.

Autres travaux, le pont de Cubjac, Monsieur le Maire indique que ce dernier sera rétréci car il y aura 2 trottoirs et non 1 car cela engendre une contrebalance avec le poids des véhicules et engins. Ces travaux ne sont pas à discuter car c'est le Département qui est maître d'œuvre sur le sujet.
Il a été évoqué la mise en place d'espaces partagés comme c'est le cas dans certaines communes comme Coulaures.
JM DECOSTER : Il précise que les travaux vont débuter le 23 août avec la mise en place de la passerelle provisoire, il y aura à ce titre une double passerelle pour faciliter et fluidifier le déplacement des personnes.
La fermeture du pont pour les travaux est planifiée la semaine 38 pour une durée de 6 mois.
D MONRIBOT : La mise en place des passerelles va engendrer la destruction provisoire de l'espace Bike Park qui sera entièrement reconstruit par le Département à la fin des travaux et au retrait des passerelles.
Monsieur le Maire indique que l'éclairage du pont qui devait être en partie payé par la commune ne sera financé que par le Département suite aux réclamations faites par la commune.

- Les bornes incendie : Suite à l'entretien avec M. CONANGLE, responsable des pompiers, JM DECOSTER explique qu'il a été procédé à un état des lieux des bornes incendie le samedi 12 juin par les pompiers. Sur les 42 bornes existantes, 50% sont disponibles et sur les 50% restants 17% présentent des anomalies et les restantes sont indisponibles.
  Il va être procédé à la mise en place d'actions suite à ce rapport, pour mettre en conformité les dispositifs et éviter la situation qui s'est présentée récemment lors de l'incendie d'une maison aux Places où l'absence de borne a engendré une gêne importante pour l'intervention des pompiers.
  A ce jour, il y a déjà une borne qui a été remplacée à La Boissière d'Ans car elle était devenue obsolète, le coût de l'opération s'élève à 1 800 € HT.
  Une étude sera menée sur le sujet pour voir ce qu'il faut faire (pose de bâches si présence de terrain de la commune sur les zones, changement de bornes...).
  Il sera opportun de solliciter le concessionnaire AGUR pour vérifier si les canalisations sont adaptées.

- Adressage : JM DECOSTER précise qu'à ce jour le sujet n'est pas finalisé. Une délibération avait été prise lors du précédent mandat en octobre 2019 mais celle-ci est devenue caduque car certaines modifications suite aux demandes de l'ATD, ont été apportées. Il faudra donc à nouveau prendre une nouvelle délibération et prendre en compte également le nombre de plaques et de poteaux nécessaires.
  Monsieur le Maire intervient sur le fait qu'il y a eu un important travail de fait et que tout ne sera pas repris, juste les quelques points d'améliorations. Le travail effectué a été mené avec l'ATD et a été contrôlé. Suite aux quelques écarts constatés, le conseil doit prendre une nouvelle délibération.

- Socle numérique : JM DECOSTER explique que dans le cadre du plan de relance, la commune a sollicité des aides qui ont été approuvées pour obtenir du matériel informatique pour notre école et améliorer l'apprentissage de nos enfants. Le montant du dispositif s'élève à 3 816 € HT et la DETR apportée est d'environ 2 518 € (soit 66%). La commune espère que cela sera effectif à la rentrée de septembre.

- Concernant les subventions, la commune s'est également engagée pour la rénovation de la toiture de l'église de Cubjac et le remplacement du chauffage de l'école (celui-ci n'étant pas adapté).

- Monsieur le Maire intervient sur le report des travaux pour la médiathèque suite à la demande de fouilles archéologiques complémentaires. Les travaux seront envisagés l'année prochaine. A noter, que cette demande engendre un coût de 50 000 € pour la communauté de communes qui comptait solliciter la commune pour une participation à ces fouilles. La commune ne peut pas aider et la communauté de communes n'ayant pas les financements un rendez-vous a été programmé le mardi 15 juin à 14h auprès du préfet pour la prise en charge financière de cette demande.
  Le dossier devra être refait avec de nouveau un appel d'offres.

- Monsieur le Maire évoque la sollicitation d'administrés pour l'élargissement d'un chemin communal au niveau de la Jaumarie. Le dossier a été déposé par les demandeurs auprès de la mairie le mercredi 09 juin en présence d'un médiateur.
  N'ayant pas eu le dossier en amont, aucune étude et position n'ont été décidées.
  Il est prévu d'instruire le dossier avec la sollicitation des élus sur les lieux concernés avec l'organisation d'un vote pour statuer.

- C GEORGES : Il est prévu un concert sur la commune du groupe MNOP. Ce dernier était planifié l'année dernière mais avec les évènements il y a eu report. Cet évènement est organisé par la communauté de communes et c'est elle qui décidera du maintien ou non selon les conditions climatiques, nous sommes dans impossibilité d'assurer le repli dans les salles des fêtes en raison des élections.

- C GEORGES : Suite à la demande de classement de l'église de la Boissière d'Ans et de ses fresques, le dossier est revenu ce jour avec un avis favorable. L'objectif est de protéger le bâtiment et d'obtenir si possible des subventions pour permettre sa restauration.
  Pour la décision finale, il est prévu d'élaborer un dossier plus complet dont l'étude sera plus longue à minima 2 ans.

- Monsieur le Maire indique que pour le pont de Saint Pantaly d'Ans on n'a pas de nouvelles sur les demandes. F LESPORT demande l'avancement sur la pose des panneaux pour les restrictions, JM DECOSTER intervient en précisant que plusieurs relances ont été faites auprès du prestataire a priori sans résultat, il va à nouveau relancer.

- Organisation des élections : répartition des élus à chaque bureau de votes et demande de l'aide auprès des administrés car il manque des effectifs.
  Pour Cubjac : G BEYLOT / P SIMON / M RAYNAUD / JM DECOSTER / L BOUSQUET / N DELREZ / P MONBOUCHER / F JOUSSEIN
  JM SYLVESTRE et M. LALIZOU, présents dans le public, propose leur aide.
  Pour La Boissière d'Ans : P ROUVERON / F ROUVERON / L PAILLER / A GREGOIRE / C GEORGES
  M LARROQUE, présente dans le public, propose son aide.
  Pour Saint Pantaly d'Ans : F LESPORT / JP RAVIDAT / F TUJAS
  Quelques personnes manquantes qu'il faudra trouver d'ici les élections.

- F LESPORT : Lors du fauchage des bords de route sur Saint Pantaly d'Ans, il y a eu un incident car l'entreprise a fauché le pré de M. AUBERT et celui-ci demande un dédommagement. Il est prévu de voir ce que l'on fait avec l'entreprise.

- A GREGOIRE : Elle a été sollicitée par le propriétaire du camping pour intervenir sur certains sujets à sa place car il ne pouvait pas être présent au conseil en raison de son activité.

Plusieurs points évoqués :

- Attente de l'autorisation pour les animations de cet été ➔ Monsieur le Maire accorde l'autorisation des animations jusqu'à 23h, mais pas plus tard car il y a des riverains.
- Le restaurant Brin de Thym a obtenu une remise de 65% de son loyer, peut-il avoir un geste également ? ➔ Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura pas de remise étant donné qu'il ne paie déjà pas ses loyers.
  F LESPORT précise que le propriétaire est en procédure de sauvegarde et que les dûs sur les années 2019 et 2020 ont été intégrés au plan de sauvegarde, il ne paiera donc rien sur cette période donc il n'y a pas de remise à faire. Il a signé un acte d'engagement ce qui signifie qu'il connaît sa situation.

- Rebouchage de trou ➔ les travaux ont été demandés aux agents et seront planifiés prochainement.

- JP RAVIDAT : M. FREDON est décédé et ses héritiers veulent céder à la commune un tas de pierre de 40 m² situé sur Saint Pantaly d'Ans.

Parole au public :

- D PASSERIEUX : Remercie pour l'accueil et pose quelques questions rapides :
  - Changement au sein du conseil, peut-on savoir qui est encore présent suite aux démissions et quel est le rôle de chacun ?
  - Nouveau sens de circulation combien cela a coûté à la commune ?
  - Pour les bacs à fleur est-ce à la charge de la commune ou un don ?
  - Combien a coûté la maison médicale ?

  Monsieur le Maire prend la parole :
  - Pour la maison médicale, aucune subvention, tout est à la charge de la commune qui a acheté l'ensemble de l'immeuble pour un montant de 120 000€ avec la mise en place d'un échéancier par tranche de 40 000€ pour chaque étage sur 3 ans.

    A ce jour, nous avons financé le rez-de-chaussée à 40 000€ et 20 000€ en gros de travaux ce qui fait un total de 60 000€, les mensualités de l'emprunt s'élève donc à environ 267 € sur 20 ans qui seront couvertes (achat et travaux) dans un premier temps par le loyer des infirmiers qui vont investir les locaux (montant du loyer de 300€ TTC). En effet, les médecins ont la gratuité des cabinets pour 1 an (condition d'accueil compris dans le contrat avec les cabinets de recrutement) et ensuite le loyer sera équivalent à celui des infirmiers. Il y aura une équité sur l'ensemble des professionnels.

  Reprise de la parole de D PASSERIEUX : les médecins quand ils vont venir, vont avoir des aides 50 000€ mais est-ce qu'ils resteront ? Quel est l'âge du médecin qui arrive ?

  L BOUSQUET : on attend qu'il arrive, après on ne peut pas obliger les médecins à rester.

  D PASSERIEUX : dans la démarche de chasseurs de tête, qu'est-ce qu'ils vous ont proposé un jeune médecin qui va faire carrière ici ? car si on refait une réflexion et qu'on revient au point de départ...

  L BOUSQUET : les jeunes médecins qui sont arrivés au début ont refusé la pharmacie car le loyer était trop cher. Il faut savoir que tous les jeunes médecins qui arrivent, veulent être équipés en matériels. On paie déjà cher le recrutement il faut donc faire au mieux.

  D PASSERIEUX : C'était combien les cabinets de recrutement ?

  Monsieur le Maire : C'était une fois 17 000€ et une fois 13 000€, un pris en charge par la communauté de communes et l'autre à la charge de la commune. On ne sait pas combien de temps va rester le médecin qui va venir.

  P SIMON : On va avoir un médecin mais d'après ce qu'on sait il est presque à la retraite voir à la retraite donc on va avoir un docteur pour un, deux ans...

  L BOUSQUET : Donc il aurait fallu que je refuse...

  P SIMON : Non

  L BOUSQUET : le principe c'est de faire intervenir un médecin urgemment, c'est un monsieur qui souhaite un rapprochement familial, il est très intéressé pour venir à Cubjac avec sa femme car la Dordogne lui plaît. On reste dans la dynamique de chercher d'autres médecins car s'il part dans 2 ou 3 ans il va effectivement falloir le remplacer.

  Monsieur le Maire : Le médecin on prend déjà ce qu'on trouve premièrement car il y a pleins de communes qui en cherchent depuis des années et qui n'ont pas trouvés donc on ne va pas dire non vous êtes trop vieux on ne vous veut pas ! C'est vrai que s'il part dans 2 ans on se retrouve avec plus rien.

  F LESPORT : On ne sera resté que 6 mois sans médecin ce qui est relativement bien.
  - Pour le sens de la circulation, cela coûte 3 000€ à la commune l'expérimentation mais c'est pour ensuite accomplir les travaux avec la communauté de communes, l'ensemble des travaux, aménagement de bourg est porté par la communauté de communes. Normalement dans toutes les communes il y a 50% pour la

communauté de communes et 50% pour la commune mais Cubjac et Excideuil devraient bénéficier d'un avantage, la Commune aura que 20% à payer tout le reste sera payé par la communauté de communes. Mais avant d'engager les travaux il fallait faire la partie expérimentale.

D PASSERIEUX : comme il y aura des modifications est-ce qu'il y aura des coûts supplémentaires ?

Monsieur le Maire : Non car les modifications c'est seulement le déplacement de panneaux.

- Pour les buses, l'achat des buses est à la commune mais le remplissage de terre et le transport à différents points c'est Monsieur le Maire.
- Le changement de conseil :

P SIMON : cela a été fait au niveau des conseillers.

Monsieur le Maire : Dans le prochain journal on pourra dire les départs et les arrivées, ceux qui sont à la comcom mais ils n'ont quasiment pas changés, il y a Pierre et Monsieur le Maire et Cécile qui remplace Karine, c'est 3 personnes actuellement...

D PASSERIEUX : C'est 3 qui sont partis ?

Monsieur le Maire : Non c'est 3 qui sont à la comcom...

D PASSERIEUX / Non mais qui sont partis du conseil...

Monsieur le Maire : 5, les sièges à la comcom c'est par rapport au nombre d'habitants.

- MC HAENSLER : Ces interventions sont intéressantes pour avoir de la clarté, avec des chiffres.

  Question : est-ce que vous savez pourquoi le préfet demande des fouilles supplémentaires ?

  C GEORGES : On ne sait pas il n'y a pas de motif précis

  Monsieur le Maire : le préfet n'a pas à se justifier, il décide, il a dû recevoir dans le rapport des archéologues mais il n'y avait rien de particulier, il y avait un bout de mur mais on sait pas à quoi il servait.

  JM DECOSTER : ce n'est pas la commune qui paie

  C GEORGES : on peut supposer que l'archéologue qui a fait les fouilles a parlé d'arcades d'anciennes boutiques médiévales et est-ce que c'est ce point-là qui motive les fouilles ? Après il y avait une continuité de bâtiment...

  P SIMON : ce n'est pas le préfet qui demande les fouilles, c'est la DRAC qui a donné des subventions et c'est elle-même qui lors du 1er rapport de fouilles demande un complément de fouilles. S'il y a une réunion à la préfecture avec le préfet c'est pour les 50 000€ pour que ce soit pris en charge par l'Etat et non par les petites communes et la communauté de communes.

  Autre question : le dossier du chemin rural, je n'ai pas compris ce que c'était ? Où c'était en tant que nouvelle sur la commune...

  Monsieur le Maire : Le chemin va de la croix sur le bord de la D5 en sortant de Cubjac sur la gauche, là il y a un chemin rural qui part de la route et il va de l'autre côté de la Jaumarie et c'est ce chemin qui ait demandé à ce qu'il soit élargi.

  M LARROQUE : Mais ils vont faire quoi en fait, c'est un chemin de randonnée ?

  Monsieur le Maire : Les agriculteurs veulent pouvoir passer sur ce chemin...

  MC HAENSLER : Mais il y a une route

  Monsieur le Maire : au niveau de la route entre les maisons il y a un rétrécissement ce qui fait qu'ils peuvent plus passer donc ils veulent élargir le chemin pour pouvoir passer avec les tracteurs dans ce chemin.

  P SIMON : le dossier a été déposé il y a longtemps, du temps de MIGNOT

- R MESPOULEDE : Je reviens sur le chemin, apparemment avant mercredi vous n'en n'aviez jamais entendu parler ?

  Monsieur le Maire : Si j'en ai entendu parler bien sûr, mais j'entends parler de tellement de chose maintenant...

  R MESPOULEDE : Alors moi ce qui avait été prévu, j'ai monté le dossier, je ne suis pas le seul demandeur, je tiens à préciser on est tous ensemble, il y a des demandeurs et des signataires. Donc mercredi, on est arrivé pour remettre le dossier avec un médiateur de la chambre d'agriculture que j'avais contacté...

  Monsieur le Maire : Il pensait qu'on avait déjà le dossier...

R MESPOULEDE : il y a eu un couac mais bon ça peut arriver, ce qui a c'est que c'était demandé par nous par la chambre d'agriculture avec le médiateur qui s'occupe de tout ce qui ait problème de voisinage, voilà pour essayer de régler...

Monsieur le Maire : oui il s'occupe de problème...

R MESPOULEDE : oui mais c'était surtout pour remettre le dossier, il ne s'occupe pas forcément de problème donc là il a contacté et lorsqu'on est arrivé il y avait d'autres personnes qui n'étaient pas prévues, ça je n'ai pas compris, on prend rendez-vous et on arrive il y a d'autres personnes, alors moi la prochaine fois qu'un tel ou un tel prend rendez-vous je viendrai juste pour savoir ce qui se passe...

F JOUSSEIN : vous c'est pareil vous êtes venus à plusieurs, il y avait des personnes signataires qui étaient également présentes, on ne s'attendait pas à ce qu'elles soient là non plus. Moi j'ai seulement sollicité la personne qui devra rogner sur une partie de sa parcelle, qui est Mme ROUBINET, et qui est concernée par le projet. Tu me l'avais demandé lors de l'entretien, je t'avais dit si le médiateur me contacte, il y a pas de souci pour qu'on se voit mais je solliciterai les parties intéressées. Je pensais que Mme ROUBINET étant propriétaire des parcelles qui devraient être rognées, était en droit d'être là.

T MESPOULEDE : nous on demande un entretien avec le Maire

F JOUSSEIN : Pourquoi il y avait également des signataires avec vous...parce que ça on n'était pas au courant.

T MESPOULEDE : Par ce qu'ils étaient dans le dossier

R MESPOULEDE : Peut-être qu'on s'est mal compris pour déposer le dossier

F JOUSSEIN : Quand je t'en ai parlé tu m'as dit oui, tu m'as appelé à 14h pour me demander pourquoi, je t'ai expliqué tu m'as dit oui je comprends comme cela elle a pu s'exprimer.

R MESPOULEDE : J'ai dit oui parce que ça fait longtemps qu'on entend parler de ce chemin...

Monsieur le Maire : J'ai été étonné qu'un médiateur arrive car un médiateur vient pour discuter d'un problème...

T MESPOULEDE : Il a été mandaté par la chambre d'agriculture pour le dépôt de dossier...

Monsieur le Maire : Tu veux que je le rappelle car lui n'était pas au courant il pensait qu'on avait le dossier depuis longtemps déjà

T MESPOULEDE : Il ne pouvait pas avant car il faisait les déclarations PAC donc ça a pris du retard...

R MESPOULEDE : Sinon ça aurait été fait depuis très longtemps...

T MESPOULEDE : Mais le médiateur avait déjà appelé et avait eu Flore, Flore tu lui as dit textuellement : Monsieur, on n'a l'intention de rien faire sur ce chemin la commune n'est pas d'accord...

F JOUSSEIN : Ah non, j'ai pas dit ça, attendez, vous n'allez pas en plus réinterpréter mes propos, j'ai seulement dit que pour l'instant la commune n'avait pas de dossier, donc la commune ne s'engageait pas pour l'instant comme elle n'avait pas de dossier...c'est tout...

T MESPOULEDE : Tu as dit que la commune ne ferait rien...

F JOUSSEIN : Ben dans l'immédiat car on n'avait pas de dossier...

T MESPOULEDE : Comment on peut dire des propos comme cela avant d'avoir un dossier officiel, une demande écrite... Michel a dit qu'il ferait rien tant que le dossier ne serait pas déposé...

F JOUSSEIN : Je suis d'accord mais Joëlle ROUBINET...

T MESPOULEDE : Mais elle n'avait pas à venir car elle n'était pas dans le dossier. Rémi voulait l'inviter mais je lui ai dit : ne lui dit rien car je suis sûr qu'elle y sera et ça n'a pas manqué...

R MESPOULEDE : C'est pour les agriculteurs oui, il y a des gens de la Jaumarie pour la sécurité, il y a aussi des gens de la Mazardie pour la livraison de camions qui peuvent pas livrer. Donc je porte le dossier, c'est moi qui ait fait la demande mais après c'est une demande générale.

Monsieur le Maire : Oui il y a l'ensemble des gens qui ont signés les documents.

R MESPOULEDE : Oui mais je le précise car il y a des gens qui connaissent pas le chemin, qui savent pas je préfère préciser.

Monsieur le Maire : Nous irons sur place, les élus iront sur place constater, voir le projet, en quoi ça consiste et quand ils vont voir à mon avis ce qu'il veut se faire, qui n'est pas faisable d'ailleurs car j'en ai parlé avec le médiateur de la chambre d'agriculture, le chemin actuel n'est pas élargissable, il faut en faire un autre...

R MESPOULEDE : Non c'est ce qu'il a proposé parque Mme ROUBINET dit que c'est un chemin très joliet donc ça serait dommage de le détruire donc il a proposé le changement d'assiette, c'est me problème posé...
Monsieur le Maire : Le problème posé nous allons essayer de le résoudre maintenant.
R MESPOULEDE : Je finis vous avez dit que vous alliez laisser en double voie de la D5 vers le parking, comment ça se fait que depuis qu'il y a le sens unique, les gens qui descendent de Puy ol Faure prennent le stop en sens inverse ?
Monsieur le Maire : Ca ils n'ont pas le droit...
R MESPOULEDE : Ben non, mais il faut soit mettre des panneaux...
D MONRIBOT : C'est ce qu'on disait tout à l'heure les gens ne savent pas lire les panneaux...
R MESPOULEDE : Il faut mettre des sens interdit...Je pars par le stop et maintenant il y a des personnes qui prennent la bande stop ! Donc moi faire des faces à face... donc soit mettre un sens interdit pour bien signaler que c'est un stop.
Monsieur le Maire : On va voir cela avec les gendarmes, ils vont s'y mettre et puis...
R MESPOULEDE : Oui mais ça ce n'est pas la solution, à la côte au ils devaient s'y mettre et on n'a toujours pas trouvé la solution...
Monsieur le Maire : Si les gens ne connaissent pas le code de la route, c'est quand même pas de ma faute...
R MESPOULEDE : Ca fait 30 ans qu'il y a une interdiction de stationner, j'y passe en tracteur et il y a tout le temps des voitures alors les gendarmes ont beau y être ça continuera.

- P MARTY : Alors, comme on est à sens unique comment je fais pour rentrer dans mon entreprise, avec le semi je passe par le bourg ?
  Monsieur le Maire : Ben oui.
  P MARTY : Pas de problème.
  Monsieur le Maire : il suffit juste qu'il n'y ait personne qui stationne.
  P MARTY : Pas de problème, tout le monde se gare quand les semis vont tourner il va y avoir un souci.

- M LARROQUE : Quelques petites choses, j'avais cru comprendre que mettre le sens unique la rue principale cela allait permettre de faire des voies pour se garer ? Et là je comprends que les camions ne peuvent pas passer ?
  Monsieur le Maire : On ne pourra pas se garer entre l'entrée de la rue et la poste, c'est trop étroit, faut se garer après....
  M LARROQUE : Donc on niveau du garage.
  P MARTY : Donc tout le monde va se garer en haut !
  M LARROQUE : Si c'est aménagé.
  D PASSERIEUX : Juste une petite question, si les gens peuvent pas se garer, pour aller au cabinet médical, il faut se garer où ?
  Monsieur le Maire : Il y a des parkings qui existent
  JM SYLVESTRE : On peut se garer à la pharmacie et descendre à pied quand même, fait pas exagérer.
  M LARROQUE : il va y a voir le problème des baigneurs au point de la cascade ?
  D MONRIBOT : Là aussi on a un problème, donc le problème va être réglé, la baignade va être interdite sur toute la commune pour des raisons de sécurité.
  T TRAVERSIER : Je comprends que tout le monde râle, il faut savoir que si vous autorisez une baignade, qu'elle soit là ou n'importe où, il vous faut à un moment donné au moins la présence d'un personne maître-nageur ou surveillant de baignade et auquel cas vous avez le droit d'autoriser la baignade. Si vous n'avez pas ça, donc en l'occurrence vue que je viens d'arriver, la seule chose que j'ai compris ici c'est qu'il n'y avait pas d'argent donc ce n'est pas possible. Donc en plus de cela il en faudrait un peu partout. Donc ce n'est pas compliqué à partir du moment où on incite à la baignade, c'est-à-dire que là en l'occurrence il faudrait laisser une bande enherbée un peu haute pour délimiter et que ça soit pas incitatif à rentrer directement dans l'eau. Donc si cela est respecté, si les gens se baignent c'est plus du ressort du maire.
  Monsieur le Maire : C'est pour cela que cette année il y aura pas de sable.

T TRAVERSIER : Il ne faut pas inciter après cela ne vous empêche pas de vous baigner, mais c'est à vos risques et périls mais il n'y a pas d'incitation à la baignade.
M LARROQUE : Du coup vous avez dit que vous veniez d'arriver, vous êtes qui ? Parce qu'on voit bien qu'on ne vous connaît pas !
T TRAVERSIER : J'imagine bien Thomas TRAVERSIER, je viens juste d'arriver alors me demander pas qui je remplace parce que je suis incapable de répondre.
M LARROQUE : Vous étiez que la liste ?
Monsieur le Maire : Oui oui.
M LARROQUE : Donc du coup, à la cascade normalement il n'y a pas de baignade ...
Monsieur le Maire : Il y aura un panneau.
M LARROQUE : Mais les gens vont y aller d'eux-mêmes, le problème c'est le stationnement des voitures, soit on met des quilles mais cela ne va pas aller car les agriculteurs ne peuvent pas passer pour aller arroser soit on interdit le stationnement le long de la route, car quand il y a 15 voitures garées sur la droite, s'il y a deux voitures qui se croisent, on ne peut pas se croiser. Je parle de la route des canons, là franchement l'été c'est terrible, en plus l'autre qui fait les travaux qui se gare au milieu de la route on ne peut pas tourner, je rêve que d'une chose c'est qu'un jour on le pousse avec le tracteur. Donc ça risque être un problème de circulation s'il y a autant de monde que l'année dernière.
Monsieur le Maire : Déjà il y aura des panneaux interdiction de se baigner.
M LARROQUE : Oui mais les panneaux ils s'en fichent.
Monsieur le Maire : Oui mais moi je m'en fous pas car s'il y a les panneaux je ne suis plus responsable.
P SIMON : Il y a un temps il y avait un maître-nageur. Mais il y a eu un organisme qui avait des contraintes trop sévères et le conseil municipal a décidé de ne plus faire surveiller cette plage donc il a été décidé que la baignade était interdite. Mais on ne peut pas empêcher les gens d'aller se baigner mais nous n'avons plus la responsabilité. Je le prends sur moi, peut-être que j'incitais à la baignade parce que je faisais mettre du sable c'est peut-être une incitation mais bon.
T TRAVERSIER : Vous n'êtes pas le seul il y en a partout ! Le problème c'est que s'il y avait eu un accident, vous auriez été responsable alors que ce n'était pas votre intention de mal faire.
Monsieur le Maire : L'année dernière on n'a mis du sable le jeudi, le lundi matin j'avais un courrier en me stipulant que j'incitais les gens à la baignade et que s'il y avait un accident c'est moi qui était responsable. Donc cette année c'est simple, il n'y aura pas de sable.
P SIMON : Je l'avais eu ce courrier...
Monsieur le Maire : C'est courrier officiel de l'administration.
D MONRIBOT : Des personnes haut placées ! Nous on va se couvrir en cas où il y aurait un accident c'est tout. Mais moi le premier ça m'embête parce que moi je suis dans l'eau tout l'été !

- E CHOURRY : Pour l'ensemble de la commune et pour faire vivre la commune on avait ces plans d'eau, effectivement on parle de responsabilités du maire et aussi d'argent, combien ça reviendrait de faire venir sur 2 mois un BNSSA et d'ouvrir justement la plage ?
T TRAVERSIER : Pour qu'il vienne, honnêtement, 1 500 € net et encore je ne suis pas sûr 2 000 €...
E CHOURRY : Après serait l'impact sur une commune de resservir un plan d'eau ? C'est-à-dire l'impact peut-être de faire vivre le village ?
Monsieur le Maire : On va calculer le coût et à la fin de l'année vous allez avoir une augmentation des impôts pour payer le maître-nageur.
T TRAVERSIER : Pour répondre je pense que même si on n'en a pas et juste le fait de mettre 50 cm d'herbes un peu hautes non taillées, ça va pas empêcher d'aller mettre les pieds dans l'eau donc au final les gens qui iront se baigner, ils iront à la boulangerie c'était ça la réflexion...
E CHOURRY : Après quand c'est déclaré en plan d'eau, ça incite peut-être les gens à venir...
T TRAVERSIER : Oui mais après si vous regardez c'est le conseil départemental où il y a tous les campings et tout ça Cubjac apparaît quand même...

Monsieur le Maire : Alors je vais couper court, tant que je suis élu, je prendrais pas la responsabilité de ça donc il n'y aura pas de baignade surveillée ou autorisée, car ça veut dire que s'il y a un problème, même s'il y a un maître-nageur, celui qui va en prison c'est directement c'est moi.

- D PASSERIEUX : Juste une dernière question, par rapport au terrain de cross qui est très bien pour les vélos, qui c'est qui serait remis en cause s'il quelqu'un se blesse ?
  Monsieur le Maire : Il y a un panneau affiché c'est la responsabilité des parents, les panneaux vont être posés prochainement.
  P MARTY : on ne peut pas mettre des panneaux sous la responsabilité parents ?
  D MONRIBOT : Cela ne suffit pas j'ai fait venir la personne qui nous avait écrit le mail, elle nous a tout expliqué, elle nous a renvoyé les textes de loi et tout, les panneaux sous la responsabilité des parents ne suffisent pas. On invente rien nous, on fait les choses dans les règles.

- R RAGON : Je suis M. RAGON, j'habite à la sortie du bourg, je reviens sur le sens de la circulation, j'ai entendu le monsieur qui a parlé de la déviation, il parle de revoir les riverains donc je pense qu'il serait astucieux de le faire, de faire venir les riverains et de discuter de ce problème-là, car c'est un problème important. C'est vrai qu'on en a parlé beaucoup, mais je pense que les riverains sont intéressés aussi bien pour les commerçants, pour la poste et tout ce qui s'en suit. Je pense qu'il serait judicieux d'en parler.
  Monsieur le Maire : Ce qui est prévu ça va être fait la semaine prochaine, normalement il y a un cahier de doléances au secrétariat
  R RAGON : Je pense qu'une réunion...
  Monsieur le Maire : Non il n'y aura pas de réunion, je vais prendre le cahier de doléances et je vais me déplacer personnellement, je vais aller voir tous les gens qui ont marqué des observations, je vais aller les écouter chez eux.
  R RAGON : Il y en a beaucoup qui se déplacent pas...
  Monsieur le Maire : C'est pour cela que je vais y aller
  R RAGON : Oui mais il y en a qui n'osent pas en parler... tu verras Michel, vas-y, va voir les gens, je t'accompagnerai si tu veux...
  Monsieur le Maire : la semaine prochaine...
  R RAGON : On s'est battu pour que la poste reste, plein de choses et aujourd'hui on veut mettre des sens interdit il y a des gens qui venaient de Tourtoirac, qui passaient dans le bourg, qui prenaient leur pain et qui repartaient. Les gens ne feront pas le tour. Moi je le vois pour rentrer chez moi, il y a d'autres solutions.
  Monsieur le Maire : Ben je vais aller voir les riverains la semaine prochaine.

- P MARTY : Ca serait bien car vous avez parlé que vous aviez vu les riverains, j'habite à la Plaine et j'ai jamais vu personne.
  JM DECOSTER : Moi je suis d'accord, on est allé là, on ne va pas faire toute la plaine, l'intérêt était d'aller dans le quartier où les personnes sont concernées.
  P MARTY : J'habite la plaine.
  JM DECOSTER : On a vu du monde avec Nadine DELREZ, on a sonné et on a mis du courrier dans les boîtes aux lettres...
  P MARTY : J'ai vu personne
  JM DECOSTER : Vous n'habitez pas le quartier qui est exactement concerné, vous ne rentrez pas par la route et ne ressortez pas. Vous n'habitez pas dans ce quartier.
  P MARTY : On n'a rien reçu c'est une certitude.
  JM DECOSTER : Je vous dis que ça a été lis dans les boîtes aux lettres. Ce qui est le mieux c'est d'imposer les choses et de ne pas aller voir les administrés alors, pour une fois qu'on essaie d'avoir l'avis des gens et d'ailleurs votre avis a évolué.
  P MARTY : Le sens interdit vous l'imposer.

JM DECOSTER : On ne l'impose pas on l'a proposé aux gens qui ont voté pour ça. Pour les propriétaires, la personne locataire a eu le papier c'est qu'elle vous l'a pas transmis, tout le monde a eu un document.

- A DUVERDIER : J'avais 2 questions, la première je voulais savoir comment avait été choisi les entreprises intervenant pour la commune. Parce que c'est quand même dommage on a des artisans sur la commune, c'est dommage qu'ils ne soient pas consultés, qu'on leur demande pas un devis...
  Monsieur le Maire : On fait faire des devis
  A DUVERDIER : Non je peux vous assurer que pas toutes les entreprises...
  Monsieur le Maire : Alors des devis pourquoi ?
  A DUVERDIER : Pour les toitures
  Monsieur la Maire : On peut parler de la toiture de l'église de la Boissière par hazard
  A DUVERDIER : On peut parler de celle de Cubjac
  Monsieur la Maire : Oui mais celle de Cubjac, l'appel d'offres n'a pas eu lieu encore
  P MARTY : Oui mais il y a eu une réparation de faite quand même
  Monsieur la Maire : Oui mais la réparation a été faite en urgence. Après pour la Boissière on a fait faire les travaux par une entreprise de la commune et on a refait cette année parce que c'était tellement mal fait que les moulures il suffit d'aller voir dans l'église l'état du mur.
  A DUVERDIER : La 2ème question, j'ai vu qu'il y avait eu des élections pour les maires délégués, j'aimerai bien savoir qui est le maire délégué pour Saint Pantaly d'Ans ?
  F LESPORT : C'est moi et tu le sais très bien !
  A DUVERDIER : Alors là non, et comment je l'aurais su ? Par qui ? Comment ?
  F LESPORT : Pourquoi tu as des choses à demander ?
  A DUVERDIER : Oui
  F LESPORT : Ben vas-y...Donc c'est moi tu viendras me voir.
  A DUVERDIER : Je pense que les habitants aimeraient savoir qui sont les maires délégués.
  Monsieur le Maire : Mais de toute façon cela a été publié. Tout ce qui est marqué au conseil municipal est publié. Donc cela a été publié après faut le lire.

- M LARROQUE : Les panneaux quand il y aura l'adressage, les vieux panneaux vous allez en faire quoi ? Donc les panneaux qu'est-ce qu'ils vont devenir ? Moi je mets une option dessus.
  Monsieur le Maire : On va les vendre au plus offrant
  JM DECOSTER : Ou peut-être on les donne...
  M LARROQUE : Vous les donnez... vous les offrez, vous n'allez pas les jeter
  Monsieur le Maire : Le Maire délégué il en dit quoi ?
  P ROUVERON : Ils vont rester.
  M LARROQUE : Vous n'allez pas me dire que les lieux-dits vont rester alors qu'on va avoir des noms de rues qui ressemblent absolument à rien.
  JM DECOSTER : Dans un lieu-dit il y a plusieurs rues.
  M LARROQUE : Je ne vois pas l'intérêt de mettre l'adresse, le nom de la rue, le lieu-dit, le nom de la commune déléguée et après le nom de la commune...Il n'y a plus assez de place pour tout noter.
  Monsieur le Maire : Il fait le mettre dans des enveloppes plus grandes.
  M LARROQUE : Si vous mettez un adressage avec un numéro et un nom de rue, à quoi sert l'adressage qui devait supprimer les lieux-dits.
  JM DECOSTER : Pour moi non car aujourd'hui ce n'était pas marqué que c'était les lieux-dits.
  D PASSERIEUX : C'était pour les services publics, les livreurs...
  JM DECOSTER : En fait c'est pour la fibre optique.
  D PASSERIEUX : Pour la fibre aussi...
  JM DECOSTER : Au départ c'est ça, car ça fait combien d'année qu'il n'y a pas d'adresse et que le livreur arrive toujours à livrer. Après je comprends ce que tu veux dire si après on supprime les lieux-dits on est mort, ce n'est pas honnête vis-à-vis de l'histoire.

M LARROQUE : Enfin sachez que si vous supprimez les panneaux, je mets une option sur la guillaumette.
F LESPORT : On n'en avait pas parlé en fait, c'est une bonne question on va y réfléchir.

- P MARTY : Le stade de foot aussi, quand c'est que ça sera coupé pour que les enfants jouent dessus.
  Monsieur le Maire : Le stade de foot a été déclassé
  P MARTY : Oui je sais bien c'est la commune qui le demande.
  Monsieur le Maire : C'est quand qu'il y a un match ?
  P MARTY : C'est pour que les enfants jouent dessus l'été. Il y a des enfants à la plaine qui jouent dessus quand c'est que cela va être fauché ?
  Monsieur le Maire : Il va être fauché.

Séance levée à 20h44